



Restauration collective Orange

L'expérimentation des titres restaurants dématérialisés tourne au vinaigre

IL – UES Orange – février 2016

Le titre restaurant dématérialisé a vu le jour en Avril 2014. Une mesure qui pouvait sembler alléchante si elle ne remettait pas en cause les usages du titre papier.

■ Qu'est-ce que le titre-restaurant dématérialisé ?

C'est d'abord une carte, type carte de crédit, que les commerçants peuvent utiliser pour encaisser à partir du moment où ils disposent d'un terminal qui accepte les cartes bancaires.

Cette carte est nominative et peut être utilisée par les salariés sur les jours, créneaux horaires et zones géographique définis par l'employeur. Elle est rechargeable mensuellement en fonction des droits du personnel aux tickets restaurants.

Son plafond d'utilisation est de 19€/jour et le paiement est fractionnable au centime près.



■ L'expérimentation d'Orange

Chez Orange, un peu plus de 32 000 salariés sont bénéficiaires de titres-restaurant.

Afin de réduire les coûts et les charges de personnels liés à l'utilisation du titre papier, l'entreprise a décidé de lancer une expérimentation sur un panel de 1 500 salariés de l'AD (Agence Distribution) et l'AE (Agence Entreprise) de la DO NOC (Normandie Centre).

La carte n'était pas utilisable le dimanche sauf pour les personnes travaillant ce jour.

Entre les difficultés pour activer les cartes et trouver des commerçants qui disposaient de terminaux compatibles, l'opération a été un fiasco total, laissant nos collègues sans solution de repli pour utiliser les titres auxquels ils avaient droit.

La Direction a dû en urgence mettre un terme à l'expérimentation en repassant aux titres papier dès fin décembre 2015, soit... un mois après la distribution des cartes, avec restitution de titres papier pour compenser le crédit inutilisé sur chacune des cartes.

Dans sa grande largesse, la Direction a « fait cadeau » de 10 titres papiers supplémentaires aux personnels concernés par l'expérimentation, au mépris des règles URSSAF... et cadeau pris sur le budget restauration, en toute illégalité évidemment.

En parallèle, la Direction n'a pas manqué de souligner qu'il était interdit aux personnels de faire des notes de frais sur la période de dotation des 10 titres papier.

Encore un détournement abusif du budget restauration, qui rappelons le fait partie des Activités Sociales et Culturelles, et ne doit pas être confondu avec la ligne « Frais généraux » de l'entreprise, dans laquelle doivent entrer les notes de frais, qui permettent de rembourser les personnels de tous les frais engagés lorsqu'ils se déplacent à titre professionnel en dehors de leur site habituel de travail.

Ce n'est malheureusement pas la première fois que la Direction mélange les genres !

■ Chronique d'un échec annoncé

Lors de leur mise en place, la CFE-CGC Orange s'était inquiétée du respect de la vie privée avec les remontées de données statistiques possibles et leur potentielle utilisation ultérieure par l'entreprise.

Mais on se demande surtout comment la Direction a pu se lancer dans une telle expérimentation, alors même que les bilans, parus dans les médias depuis le lancement des titres restaurant dématérialisés, faisait état d'un flop caractérisé ?

>>> **La dématérialisation des tickets restaurant est-elle une arnaque?**

Challenges – mars 2014 - bit.ly/1TelwOw

>>> **Le flop du titre-restaurant dématérialisé**

Europe 1 – avril 2015 - bit.ly/1LiXr1n

>>> **Le flop des tickets restaurants électroniques**

France Info – janvier 2016 - bit.ly/1o69EBL

Et pour cause, l'usage des titres papier, détourné au fil du temps de leur destination initiale (pouvoir déjeuner le midi à proximité de son lieu de travail quand il n'y existe pas de cantine), est aujourd'hui vu comme du pouvoir d'achat supplémentaire utilisé à leur discrétion par les bénéficiaires.

Et si la Direction, toujours avide d'économies, souhaitait bien sûr réduire ces usages, il était d'avance évident que les personnels d'Orange ne se comporteraient pas différemment des autres salariés, pas plus que les restaurateurs des zones d'expérimentation, qui traînent aussi des pieds, le titre dématérialisé augmentant leurs frais de gestion.

Une fois de plus, la Direction démontre son incompetence à gérer correctement la restauration collective chez Orange. Une raison de plus pour conforter la CFE-CGC Orange dans sa demande de reprise de contrôle de la restauration par les CE, comme le prévoit le Code du travail

>>> Lire aussi : **Et vous, vous l'aimez saignant ?**
février 2016 - bit.ly/saignant

La CFE-CGC revendique une gestion saine, transparente et conforme à la loi.

Le CE de SCE a entamé le processus de reprise de la restauration, qui est rappelons-le une prérogative des CE au regard du Code du Travail, afin de faire bénéficier les personnels de l'ensemble des prestations restauration qui leur sont dues.

L'entreprise est dans la posture de compliquer le bon déroulement de la reprise afin de gagner du temps... ou peut-être d'empêcher la découverte d'autres pratiques choquantes.

- ➔ La CFE-CGC revendique la reprise de la restauration par l'ensemble des CE afin que les sommes allouées à la restauration bénéficient au personnel, sans spoliation de la direction.
- ➔ Fort de l'expérience de SCE, les élus du CE d'Orange France Siège, où la CFE-CGC a désormais un poids suffisant pour y parvenir, vont également demander à reprendre la restauration sur leur établissement, afin d'assainir les pratiques, et de mieux restituer le budget dans l'assiette des personnels.

Employés, maîtrises et cadres, toutes vos infos sur www.cfecgc-orange.org

Vos correspondants CFE-CGC

Christian Simon - 06 75 58 38 43
Corinne Farin - 01 57 36 89 92

Tous vos contacts CFE-CGC dans l'annuaire du syndicat

bit.ly/annuaireCFECCG

Version électronique avec liens actifs

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/

Vous abonner gratuitement à nos publications

bit.ly/abtCFE-CGC

Nous suivre



facebook.com/cfecgc.orange



twitter.com/CFECCGOrange



Abonnez-vous gratuitement !

Pour recevoir nos publications par mail, compléter le coupon et (au choix) :

- le scanner et l'envoyer par mail à info@cfecgc-orange.org
- le remettre à un représentant CFE-CGC Orange
- **ou bien** : vous abonner en ligne <http://bit.ly/abtCFE-CGC>

Sur le site www.cfecgc-orange.org :

- télécharger notre livret d'engagement : <http://bit.ly/livretCFE-CGC>
- adhérer : <http://bit.ly/adhererCFE-CGC>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de vos abonnements, et sont traitées de manière confidentielle. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en écrivant à la CFE-CGC Orange.

✂

Je choisis mes publications

- lettre

**COMPRENDRE
& AGIR**

(actualité sociale du Groupe, 3 n° / an)
+ revue de presse mensuelle

- lettre

**EPARGNE
& ACTIONNARIAT
SALARIES**

(analyse de la stratégie,
décryptage de l'épargne salariale, 3 n° / an)
+ mails pratiques épargne salariale
+ revue de presse mensuelle

Je complète mes coordonnées

- Madame Monsieur

Prénom / Nom

Établissement (CE)

*Vous pouvez recevoir nos informations sur une ou deux adresses.
Complétez selon votre choix :*

mail pro

mail perso

téléphone mobile